

## Renouvellement de la convention d'adhésion de la commune de Pacé au « Conseil Local à l'Énergie »

### Le rapporteur,

⇒ rappelle que l'adhésion au CLE (Conseil local à l'énergie) a pour objectif d'aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques. Le CLE s'engage à mettre à disposition, dans le cadre du conseil énergie, un « homme énergie » dont les missions sont les suivantes :

- la gestion comptable de l'énergie à l'aide de bilans et de tableaux de bord ;
- les comparaisons et les priorités : face à des patrimoines énergétiques de plus en plus importants dans les communes, il devient rapidement nécessaire de réaliser un certain nombre de comparaisons permettant de déterminer des actions prioritaires ;
- les diagnostics : les priorités étant déterminées ou des dérives étant constatées, il convient de procéder à la recherche systématique des sources d'économies aboutissant à un programme de travaux présenté par ordre de rentabilité décroissante ;
- le contrôle des interventions effectuées et des résultats obtenus : c'est pour le gestionnaire une étape essentielle permettant de vérifier si les objectifs annoncés ont été atteints.

⇒ la mission porte sur l'ensemble des énergies dont la dépense est supportée par la commune : combustibles, électricité, éclairage public, carburants, gaz, eau potable, etc.

Pour l'année 2011, l'adhésion au CLE représente un coût annuel de 10 770,90 € (1,15 €/an/hab.) pour 9 366 habitants. La commune peut bénéficier d'une subvention de Rennes Métropole à hauteur de 4 308,36 € soit 40% du montant total de la cotisation (correspondant à 0,46 €/an/hab.).

**Considérant** l'avis favorable de la commission mixte « urbanisme et développement durable » et « voirie, transport et bâtiments » du 27 janvier 2011,

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### **APPROUVE :**

le renouvellement de la convention d'adhésion au CLE pour l'année 2011 ;

### **AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

### **VOTE : à l'unanimité**